

RÉUNION DU 2 FEVRIER 2011

Le deux février deux mil onze à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

PRESENTS : M. NEGRET Jean-François – M. BONNEFOND Michel - M. GILBERTO Roland - Mme NICOT Claudine – M. PENOT Dominique – M. ROUDIER Yves - M. SABOURDIN Stéphane – M. BRIN Michaël - M. CARDOT Claude – Mme CHATELIER Mireille - M. CHOLLET Freddy – M. FILLOLEAU René – M. LEFEUVRE Christian - Mme STEFANSKA Valérie –

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HIREL Brigitte a donné pouvoir à M. SABOURDIN Stéphane - Mme LOSTANLEN Pascale a donné pouvoir à Mme NICOT Claudine – Mme JALAGUIER Claire – M. MEYRAUD Ludovic – Melle TROTIGNON Laëtitia -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SABOURDIN Stéphane -

- ORDRE DU JOUR -

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire félicite Mlle TROTIGNON Laëtitia, Conseillère Municipale, pour l'arrivée d'un nouveau Michelais dans notre commune. En effet, elle a donné naissance au petit Gabin il y a quelques jours. Elle ne pourra par conséquent pas participer aux réunions pendant quelques temps.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Ajout des questions suivantes :

- Recrutement d'un vacataire ;
- Vacations funéraires ;
- Tarifs 2011 – Régie droits de place du port de Meschers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus indiquée.

1 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN BATIMENT DU SITE DE LA COURNEUVE -

Monsieur le Maire présente la convention relative à la mise à disposition temporaire d'un bâtiment du site de La Courneuve à MESCHERS par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition est destinée à accueillir l'Amicale des Aînés jusqu'au 30 juin 2011, et que celle-ci se ferait à titre gratuit.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

- *accepte la convention ci-annexée ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à la signer.*

2 – EQUIPEMENT DE SONORISATION SALLE DE CINEMA – DEMANDES DE SUBVENTIONS –

Monsieur le Maire présente la proposition de la société MEDIATECHNIQUES pour l'équipement de sonorisation de la salle de cinéma, pour un montant de 25 808,48 € TTC.

Il convient de solliciter l'aide du Conseil Général, du Conseil Régional et du Centre National du Cinéma pour cette installation.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et du Centre National du Cinéma, quant à l'installation de la sonorisation de la salle de cinéma dont le coût serait de 25 808,48 € TTC ;*

Monsieur le Maire précise que d'ici 3 ans, il faudrait que la salle de cinéma de Meschers soit numérisée, afin de pouvoir continuer à bénéficier des sorties nationales. Le coût pour la numérisation s'élèverait à environ 70 000 €. La première phase consistant à l'installation d'une sonorisation stéréo apporterait une amélioration du son. En fonction des réponses à nos demandes de subventions, celle-ci serait engagée. La salle de cinéma de Meschers n'est pas prioritaires, pour l'obtention des subventions car elle ne propose pas une activité d'au moins 5 séances hebdomadaires. Actuellement, la moyenne est de 2 séances par mois.

3 - SALLE DES FETES « LA PASSERELLE » - TARIFS DU 1^{er} AVRIL AU 31 DECEMBRE 2011 -

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, propose à l'assemblée délibérante de prolonger les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2010, jusqu'au 31/12/2011.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. BONNEFOND
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de confirmer les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2010 ;*
- *de prolonger la durée d'application de ces tarifs jusqu'au 31/12/2011.*

4 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE CANTONAL DE JONZAC 2010 -

Considérant qu'un enfant de la Commune de Meschers a fréquenté le gymnase de Jonzac en 2010, une participation au titre du fonctionnement des installations sportives dudit gymnase est demandée à hauteur de 31,90 €.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. SABOURDIN
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité décide*

- *de verser au SIVOM du canton de Jonzac une somme de 31,90 €, au titre des frais de fonctionnement du gymnase de Jonzac pour l'année 2010, liée à la fréquentation d'un enfant de la Commune de Meschers.*

5 - EFFACEMENT DES RESEAUX – RUE DES ORMEAUX -

Monsieur PENOT, 6^{ème} Adjoint, propose au Conseil Municipal de dissimuler les réseaux aériens dans le secteur suivant :

- Rue des Ormeaux.

L'opération d'effacement de réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public, le réseau téléphonique.

Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Monsieur PENOT rappelle la délégation de compétence au Syndicat départemental d'électrification qui assurerait donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau téléphonique, Monsieur PENOT propose de solliciter France Télécom pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les deux parties, qui fixerait notamment le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil télécom peut être assurée par la Commune ou confiée au Syndicat Départemental d'Electrification. Dans cette dernière hypothèse, le Syndicat propose :

- une vérification du contenu du devis ;
- un remboursement en plusieurs annuités ;
- d'assurer la relation et la coordination avec le service des études de France Télécom.

*Le Conseil Municipal,
après avoir entendu cet exposé
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *décide de dissimuler les réseaux aériens de la rue des Ormeaux ;*
- *sollicite de France Télécom une aide technique et financière pour mener à bien ce projet ;*
- *confie au Syndicat Départemental d'Electrification la maîtrise d'ouvrage du génie civil télécom et lui confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études de France Télécom.*

6 - SUBVENTION COLLEGE EMILE ZOLA ROYAN – VOYAGE SCOLAIRE – BP 2011 -

Considérant le séjour en Italie organisé par le collège Emile Zola de Royan, concernant des élèves de quatrième et troisième pour la période du 11 au 16 avril 2011, et la demande de subvention de Mlle BOUTINAUD Nathalie, professeur de lettres classiques dans ce collège, pour 3 élèves domiciliés à MESCHERS,

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. SABOURDIN,
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité décide*

- *de verser 50 € par élève, soit 150 € de subvention au collège Emile Zola de Royan pour le séjour en Italie du 11 au 16 avril 2011.*

7 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (article 6554) -

Considérant les problèmes de trésorerie du SIVOM du Canton de Cozes, il convient de délibérer afin d'autoriser le versement d'un quart du montant de la participation de 2010 avant le vote du BP 2011.

La participation de la commune de Meschers en 2010 ayant été de 80 011,32 €,

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *décide de verser préalablement au vote du BP 2011, une contribution de 20 000 € au SIVOM du Canton de Cozes ;*
- *précise que cette contribution sera imputée à l'article 6554 du BP 2011 ;*
- *décide de verser le solde de la contribution 2011 au fur et à mesure, en fonction des disponibilités financières.*

8 - ACQUISITION PAR LA COMMUNE A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AL 118 APPARTENANT AUX COPROPRIETAIRES DU VILLAGE DES PECHEURS -

Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle appartenant aux copropriétaires du Village des Pêcheurs soit 151 m², cadastrée section AL 118, située entre l'avenue du Port et la rue des Mûriers.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *d'acquérir en partie la parcelle cadastrée section AL 118 soit 151 m² située entre l'avenue du Port et la rue des Mûriers à titre gratuit ;*
- *charge Maître LAFARGUE sis 88 rue Paul Massy à MESCHERS d'établir l'acte de vente ;*
- *précise que les frais de géomètre de Monsieur DEVOUGE et de Maître LAFARGUE, Notaire, resteront à la charge de la commune ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.*

Monsieur le Maire précise que Monsieur CARDOT est chargé de ce dossier et de la négociation. Il précise qu'il s'agit d'une bande de terrain longeant le parking, avenue du Port, qui permettra d'aménager un passage piéton d'un commun accord avec les copropriétaires. Il précise également que celle-ci est située à côté du fossé existant.

Monsieur CARDOT précise que cette acquisition permettra également la collecte des eaux pluviales de la rue des Mûriers.

9 - RECRUTEMENT EMPLOYE SAISONNIER –

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un saisonnier affecté aux espaces verts du 1^{er} mars au 31 août 2011 à raison de 35 heures hebdomadaires.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable à ce recrutement à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (indice brut 297 – majoré 295) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement.*

Monsieur le Maire précise que d'autres recrutements de saisonniers, notamment pour les services techniques, les grottes et la police municipale seront proposés lors de prochains conseils municipaux.

Monsieur PENOT précise que la personne recrutée au 1^{er} mars, et affectée aux espaces verts, a travaillé l'année dernière dans les mêmes conditions et qu'elle a donné entière satisfaction.

10 - RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE –

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un vacataire pour effectuer les états des lieux des salles municipales. Il propose de fixer sa rémunération dans les conditions suivantes :

- 1 journée est égale à une vacation d'une heure – Taux de base 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *d'accepter les conditions de rémunération telles que présentées ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent.*

Monsieur le Maire précise que suite aux travaux de rénovation de « La Passerelle », cette salle est de plus en plus demandée par des particuliers et les associations. Le règlement prévoit un état des lieux d'entrée et de sortie, et cela pose des problèmes d'organisation, d'où le recrutement d'un vacataire pour effectuer cette tâche.

Monsieur BRIN demande si cette personne intervient également en cas de problème durant la location.

Monsieur le Maire lui répond que non. Il sera chargé de l'état des lieux seulement. D'autres personnes interviennent en cas de problème.

11 – VACATIONS FUNERAIRES –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L2213-14 du CGCT, les agents de la Police Municipale assistent, en cas de besoin, à toute opération consécutive à un décès (fermeture de cercueil pour transport hors commune ou en vue d'une crémation, exhumation suivi de réinhumation ou translation de corps).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément à l'article L2213-15 du CGCT, de fixer le montant unitaire de ces vacations à 25 €. Il précise que les agents habilités à percevoir ces vacations seront les suivants :

- ROY Fabrice
- NIEWIAROWSKI Christophe
- NADAUD Pierre

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de fixer le montant unitaire des vacations funéraires à 25 € ;*
- *d'habiliter les agents mentionnés ci-dessus à percevoir ces vacations.*

12 – TARIFS 2011 – REGIE DROITS DE PLACE DU PORT DE MESCHERS –

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 16 décembre 2010 prolongeant certains tarifs votés le 23 octobre 2009, jusqu'au 31 décembre 2011.

Il propose de remplacer les tarifs votés pour les professionnels de la pêche en mer exerçant l'activité commerciale, les professionnels promenade en mer, et les professionnels de l'activité de bateaux école par le tarif suivant :

• **PROFESSIONNELS EXERCANT UNE ACTIVITE COMMERCIALE**

- La première année : tarif basé sur celui du bassin à flot correspondant à la longueur du bateau ;
- A compter de la deuxième année : tarif basé sur celui du bassin à flot correspondant à la longueur du bateau majoré de 48,70 %.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable à l'application des tarifs proposés ainsi qu'aux modalités mentionnées ci-dessus ;*

Monsieur ROUDIER informe le conseil municipal que les précédents tarifs concernaient des activités commerciales bien précises. Ce nouveau tarif permettra de répondre aux demandes émanant de n'importe quel commerçant, quelle que soit l'activité commerciale qu'il exerce.

Arrivé de Monsieur MEYRAUD à 21h20

Présentation du Centre Socio Culturel du Canton de Cozes (consultable en mairie).

INFORMATIONS

Liste des marchés depuis le 16 décembre 2010

Etude aménagement de la future poste

Cabinet LAMBERT
63 avenue de la République
17770 BURIE
Montant de l'étude 4604,60 € TTC

Assurances dommages ouvrages vestiaire et club house de foot

SMABTP
1 rue de la Broche
79026 NIORT Cedex
Montant 5633,12 € TTC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'ils doivent retourner les fiches qui leur avaient été distribuées concernant les choix budgétaire pour 2011. Un débat d'orientation budgétaire aura lieu le vendredi 11 février.

Délibérations du Conseil Municipal du 02/02/2011

- 1) Convention avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la mise à disposition temporaire d'un bâtiment du site de la Courneuve ;
- 2) Equipement de sonorisation salle de cinéma – Demandes de subventions ;
- 3) Salle des fêtes « La Passerelle » - Tarifs du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 ;
- 4) Participation aux frais de fonctionnement du gymnase cantonal de Jonzac 2010 ;
- 5) Effacement des réseaux – Rue des Ormeaux ;
- 6) Subvention collègue Emile Zola – Voyage scolaire – BP 2011 ;
- 7) Contributions aux organismes de regroupement (article 6554) ;
- 8) Acquisition par la commune à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section AL 118 appartenant aux copropriétaires du village des Pêcheurs ;
- 9) Recrutement employé saisonnier ;
- 10) Recrutement d'un vacataire ;
- 11) Vacations funéraires ;
- 12) Tarifs 2011 - Régie droits de place du port de Meschers ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

Jean-François NEGRET

M. BONNEFOND Michel

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. PENOT Dominique

M. ROUDIER Yves

M. SABOURDIN Stéphane

M. BRIN Michaël

M. CARDOT Claude

Mme CHATELIER Mireille

M. CHOLLET Freddy

M. FILLLOLEAU René

M. LEFEUVRE Christian

M. MEYRAUD Ludovic

Mme STEFANSKA Valérie